## ANNEXE 1 - Conduite à tenir si vous êtes positif à la covid-19 à la suite d'un test

**Vous avez été testé positif à la covid-19 via un test PCR ou antigénique.**

### Conduite à tenir :

1. **Ne pas se rendre au sein des structures universitaires, s'isoler et respecter impérativement les mesures barrières (y compris port du masque chez soi en cas de logement partagé)**

2. **Signaler sa situation via le formulaire disponible à l'adresse : https://www.enquetes2.uvsq.fr/index.php/491584?lang=fr**
3. **Signaler son absence pour raison médicale** :
   - ➔ À sa scolarité (pour un étudiant)
   - ➔ À son supérieur hiérarchique (pour un personnel BIATSS)
   - ➔ À la direction de sa composante ou de son laboratoire de recherche (pour un enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur)

4. **Durée de l'isolement :**
   - ➔ Si cas positif asymptomatique : isolement pendant 10 jours à compter de la date du test
   - ➔ Si cas positif symptomatique : isolement pendant 10 jours minimum à partir des premiers symptômes et jusqu'à la guérison complète (poursuite de l'isolement au-delà de 10 jours si les symptômes persistent au-delà de 10 jours)

   En cas de dégradation brutale de l'état de santé, contacter un médecin ou le 15.

5. **Le retour à l'université est possible à la fin de la période d'isolement, si aucun symptôme n'a été ressenti dans les dernières 48 heures.** En cas de doute, un avis médical (médecin traitant ou médecin de prévention du SSU) peut être demandé par la personne.
   **Signaler sa date de retour prévue au sein de l'université** à cabinet.president@uvsq.fr et auprès de l'interlocuteur adapté selon sa situation (scolarité, supérieur hiérarchique, directeur de composante ou de laboratoire de recherche). Il n'est pas nécessaire de présenter un justificatif médical pour pouvoir revenir à l'université.